

Présents :

Membres du Comité de direction :

Président : ENNJIMI Saïd, Mme BARROT Pierrette, MM. AUGÉY Claude, BROUSTE Gérard, CARRARETTO Daniel, DANTAN Jacques, DEHEE Serge, FRADIN Karim GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, LADRAT Bernard, MARTIN Alain, MIREBEAU Pascal, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, WAILLIEZ David.

Excusés : Mme HEBRE Valérie, MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, BOUDET Alexandre, COMBARET Christian, DAUPHIN Jean Louis, FILHASTRE Hervé, LAFRIQUE Philippe, LAPORTE FRAY Bernard, LEONARD Frédéric, MATTENET Patrick, MASSE Pierre, RABAT Luc, ROSSIGNOL Patrick, TINGAUD Pascal.

Assistent : Mme NADAL Marie-Laure (directrice administrative LFNA), MM. ALLONGUE Jean-Paul, BOUARD Gilles (Directeur Technique Régional), Damien DECHERF (représente Jean-François BONNET), Philippe FAURE (représente Jean-Louis DAUPHIN), EL MOUFAKKIR Saïd (responsable du développement LFNA), Eric LACOUR (représente Patrick MATTENET), LEONARD Joël, LESTRADE Eric (responsable service juridique), OYHAMBERRY Philippe (représentant des clubs nationaux), VALLET Vincent (responsable service compétitions LFNA).

Excusés : MM. BEGA Henri, BIANCOLLI Eric, CASSAGNAU Dominique, CHEVALIER Gérard, JOHNSON Timothée, LOPEZ Joël, SAVIDAN Steve.

Ouverture par le Président de la Ligue, Saïd Ennjimi

Le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents et en particulier à Hugo Varela, Souleymane Cissé et Eduardo Macia du FC Girondins de Bordeaux.

Il remercie le district des Landes et le club local de Seignosse Capbreton Soustons pour l'accueil de la réunion au sein du club house.

Monsieur Louis Galdos, adjoint au sport de Capbreton, est heureux d'accueillir les membres du Comité de direction de la LFNA et en particulier à l'occasion des finales nationales Pitch U13, manifestation qui se tient au Parc des Sports de Capbreton pour la 15^{ème} année.

Claude Augéy remercie l'ensemble des personnes ici présentes d'avoir fait le déplacement dans les Landes.

Le Président de la Ligue présente les invités et donne la parole aux représentants du FC Girondins de Bordeaux.

Hugo Varela se dit très heureux d'être accueilli au sein d'une réunion du Comité de direction de la Ligue pour présenter le projet du club et son souhait de collaborer avec le football amateur. Il est accompagné de Souleymane Cissé et Eduardo Macia, tous deux satisfaits d'être présents afin de renouer le dialogue avec la Ligue et le football régional.

Le Président Ennjimi se félicite du souhait du club professionnel girondin de se rapprocher du football amateur. Cela ne peut qu'être bénéfique en matière de partage de compétence que ce soit dans le domaine de la formation ou du recrutement.

Après l'intervention de Philippe Oyhambery sur la situation des clubs nationaux, il est précité que Souleymane Cissé sera le relai du club professionnel avec la LFNA. Il sera associé aux différentes réunions de clubs nationaux afin de faire

COMITE DE DIRECTION
REUNION DU 1^{ER} JUIN 2019 A CAPBRETON

PAGE 2/7

connaissance et échanger. Il est chargé de déployer le projet du club et de construire une nouvelle relation avec la Ligue et les clubs.

Il propose également que des rencontres amicales soient organisées dans les départements néo-aquitains, pour les garçons comme pour les filles. Les recettes obtenues (hors frais de déplacement des équipes) serviraient à doter les clubs du département d'accueil.

Karim Fradin précise que les deux clubs sont complémentaires ; le FC Girondins de Bordeaux doit tirer vers le haut celui des Chamois Niortais. Il est nécessaire de travailler ensemble et avec les clubs nationaux, pour les aider à ficeler les projets sur 3 ans et avoir un projet de formation solide.

Souleymane Cissé confirme son souhait de travailler main dans la main avec le club de Niort.

Alain Martin se réjouit de cette initiative de rapprochement et rappelle que le Pôle Espoirs de Talence a formé 15 joueurs professionnels. Il faut envisager une meilleure collaboration entre les professionnels et les amateurs en ce qui concerne la détection et la formation.

Gilles Bouard s'inquiète de voir les meilleurs jeunes quitter notre région. Il souhaiterait que le FCGB et Niort viennent présenter leurs projets lors de la prochaine réunion des CTR PPF en septembre prochain. Il faut améliorer la communication avec les 2 clubs professionnels.

Hugo Varela suggère d'organiser tous les 2 mois des rassemblements des meilleurs joueurs et joueuses au Haillan.

Alexandre Gougard souhaite rappeler qu'il faut donner envie aux jeunes néo-aquitains d'aimer le FCGB. Des dotations en Tee-Shirts, des casquettes ou autre seraient les bienvenus, ce que confirme Hugo Varela, conscient de la problématique.

Matthieu Rabby interroge les représentants du FCGB sur l'équipe réserve, rétrogradée cette saison. Sur ce sujet, Hugo Varela précise que le club n'est pas dans une stratégie de championnat mais de formation. L'équipe réserve doit servir de vivier. Les meilleurs jeunes ont pour vocation de devenir des professionnels.

Le Président du District des Pyrénées Atlantiques souhaiterait une animation des territoires grâce à des réunions dans les départements, consacrées à de la détection et de la formation.

Karim Fradin insiste sur le fait que le FCGB doit parrainer le pôle Espoir du fait de sa proximité.



Reprise de la réunion à 14 heures :

Intervention du Président de la LFNA, Saïd Ennjimi

. Affaires en cours

. Fixation de la date du dernier Comité de direction de la saison dans la semaine qui précède l'Assemblée Générale. Celui-ci est fixé le lundi 24 juin 2019 à Puymoyen.

Homologation du Compte rendu du Comité de direction du 29 avril 2019

Le Compte rendu de la réunion du 29 avril est validé à l'unanimité des membres présents.

Intervention du Trésorier Général, Gérard Brouste

Gérard Brouste présente aux membres du Comité le projet de création d'un terrain synthétique, en lieu et place de celui en herbe sur le site de Puymoyen. Il est nécessaire de procéder à ces travaux rapidement, le terrain étant particulièrement vieillissant.

Les travaux seront financés en partie par la vente réalisée du site du Bouscat et par diverses subventions (FAFA, Région...).

Le projet est validé à l'unanimité des membres présents.

Dossier transmis par la C.R. Appel pour décision – Joël Léonard

Joël Léonard, Président de la CR Appel, rappelle les détails du dossier et demande aux membres du Comité de se prononcer sur le résultat de la rencontre Es Guéretoise « 2 » / Tulle Fc « 2 » du 15/12/2018 – Seniors Régional 3, dont le résultat a été homologué de droit alors que la décision du forfait de l'équipe « 1 » de l'Es Guéretoise n'a été publiée que le 16 janvier soit après le délai des 30 jours prévu à l'article 147 .

Après échanges et débat, le Comité de direction décide à l'unanimité des membres présents, de suivre l'avis du Conseil d'Etat et confirme le résultat du match Es Guéretoise « 2 » / Tulle Fc « 2 tel qu'il a homologué.

L'attention des services de la LFNA, de la CR des Compétitions et celle des Litiges est attirée afin qu'une telle situation ne se réitère pas.

D'autre part, le Comité de direction décide qu'il est de la compétence et de la responsabilité de la CR de Litiges de surseoir ou non à l'homologation des résultats des rencontres de niveaux inférieurs en cas de litige concernant une équipe supérieure.

La gestion administrative de la C.R. des Litiges et CR des Statuts et Règlements reviendra au service juridique de la LFNA dès la prochaine saison.

Intervention du vice-président de la Ligue, Serge Dehee

Présentation :

☞ des pré-projets de **fusions** et des **groupement de Jeunes** reçus avec avis favorable des districts concernés :

PROJETS DE FUSION :

COMITE DE DIRECTION
REUNION DU 1^{ER} JUIN 2019 A CAPBRETON

PAGE 4/7

District	Nom des clubs fusionnés	Validation District	Réception projet	Type de fusion
CHARENTE - 16	ANGOULEME CHARENTE F.C. (552163) - A.S.J. SOULAX CHARENTE (734217)-mail du 25/05/2019	X	X	Absorption
	U.S. BAIGNES (506990) - U.F. BARBEZIEUX BARRET (546417)			Création
CHARENTE-MARITIME - 17	ESSOUVERT F.C. (522523) - REVEL LOULAY (507024)	X	X	Création
	C.S. TRIZAY (523460) - F.C. BEURLAY (531974)	X	X	Création
CORREZE - 19	F.J.E.P. CORNIL (537374) - A.S. LAGUENNE STE FORTUNADE LAGARDE (581961)	X	X	Création
	U.S. CHANCELADAISE (512742) - AM. LAIQ MARSAC SUR L'ISLE (538673)	X	X	Création
DORDOGNE - 24	U.S. CREYSSE LEMBRAS (553732) - U.S. MOULEYDIER (563812)	X	X	Création
	J.S. DOUZILLACOIS (525455) - A.S. ST LOUIS SUR SOURZAC (551236)	X	X	Création
	ELAN SALIGNACOIS (582264) - U.S. ST GENIES ARCHIGNAC (546535)	X	X	Création
GIRONDE - 33	F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE (553257) - STADE BLAYAIS (505569)	X	X	Création
	C.A. PONDAURAT (526120) - JOYEUSE DE SAVIGNAC (515829) - U.S. AILLAS AUROS (548307)	X	X	Création
	A.S. ST SEURINOISE (539753) - C.A. STEPHANOIS (505629)	X	X	Création
	LA JOYEUSE ST SULPICE ET CAMEYRAC (515333) - F.C. IZON VAYRES (590174)	X	X	Création
LANDES - 40	SORE E.S.H.L. (520125) - ENTENTE DE LA LEYRE (542572)	X	X	Création
	F.C. CERNAY (539019) - C.O. ST GENEST (515625)	X	X	Création
VIENNE - 86	A.S. PLEUMARTIN (507984) - U.S. LA ROCHE POSAY (516939)	X	X	Absorption
	F.C. SMARVES 1936 (507191) - U.S. ITEUIL (507707)	X	X	Création
HAUTE-VIENNE - 87	A.S. LADIGNAC LE LONG (519677) - F.C. ST YRIEIX LA PERCHE (514844)	X	X	Création

Les 17 projets de fusion ci-dessus sont validés à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE GROUPEMENTS :

District	Nom des clubs composant le G.J.	Nom du Groupement de Jeunes
CHARENTE-MARITIME - 17	OLERON F.C. (552100) - C.S. ST GEORGES D'OLERON (520572)	G.J. OLERON
	F.C. MEDOC COTE D'ARGENT (582292) - F.C. LESPARRE MEDOC (505587)	G.J. CŒUR DE MEDOC
GIRONDE - 33	F.C. ARSAC LE PIAN MEDOC (552034) - S.J. MACAU (505613) - U.S. LUDONAISE (520698)	G.J. MEDOC ESTUAIRE
	F.C. BEGADAN (552775) - U.S. ST GERMAIN D'ESTEUIL (582001)	G.J. STADE MEDOCAIN

Les 4 projets de groupements ci-dessus sont validés à l'unanimité des membres présents.



des désignations des **arbitres** et **délégués** pour les finales des Coupes et championnats régionaux. Les désignations sont validées à l'unanimité des membres présents. cf [annexe](#)

David Wailliez présente la nouvelle plaquette qui va être diffusée afin de proposer les formations d'arbitres sur la prochaine saison. Cf [annexe](#)

Il rappelle que la mise en place des chargés de mission a permis la visite de 151 clubs au cours de la saison.

☞ du **Statut des Jeunes** 2018/2019 (situation définitive). La liste présentée est validée à l'unanimité des membres présents. [cf annexe](#)

☞ des **propositions de modifications des textes** à soumettre au vote des clubs en AG du 29/06 (réforme de la R1 Seniors garçons et filles - Règlement de la Coupe Région Nouvelle-Aquitaine – Article 26 des R.G. - Règlement du « Tournoi des Vainqueurs des Coupes départementales »).
Les textes présentés sont validés à l'unanimité des membres présents. [cf annexe](#)

☞ des propositions de la CR Statut et Règlements suite aux **vœux reçus des clubs** : les membres du Comité de direction ont pris connaissance de l'avis de la C.R. Statut et Règlements sur les vœux reçus et confirment à l'unanimité des membres présents, l'irrecevabilité de ceux-ci. [Cf annexe](#)

☞ des candidatures pour les postes de **Délégués pour les Assemblées fédérales 2019/2020**

Candidats titulaires :

Gérard BROUSTE
Serge DEHEE
Henri BEGA

candidats suppléants :

BOUDET Alexandre
Pascal TINGAUD
Pascal MIREBEAU

Les candidatures reçues sont validées à l'unanimité des membres présents.

District des Pyrénées Atlantiques

Intégration de M. Hervé Latrubesse en tant que suppléant du Président du District des Pyrénées Atlantiques.

☞ de **l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale** du 29/06 à Angoulême :

SAMEDI 29JUN 2019 – ANGOULEME
ESPACE CARAT - Parc des Expositions et des Congrès du Grand Angoulême -
54 Avenue Jean Mermoz - 16340 L'Isle d'Espagnac

Emargement des clubs de 11h à 12h45
Début des travaux à 13h00 – fin approximative 18 heures

- . Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2018 à Angoulême
- . Compte-rendu d'activité de la saison 2018/2019 par le Secrétaire Général
- . Présentation du barème disciplinaire aggravé
- . Mise en conformité des statuts de la LFNA avec les Statuts de la F.F.F. suite aux votes en Assemblée Fédérale du 08/12/2018 (articles 9, 12, 13, 14, 16 et 19 et Règlement Intérieur)

- . Proposition de Modifications des Textes :
 - . Règlements Généraux LFNA : articles 4, 8, 12, 16, 17, 19, 26, 27bis, 30, 39
 - . Définition d'une équipe supérieure en Compétitions Régionales Jeunes U13 à U19 (annexe 1 du Règlement des Compétitions Régionales de Jeunes)
 - . Règlement Financier pour les Coupes Régionales
 - . Réforme Championnats Seniors (masculins et Féminins)
 - . Modification du Règlement de la Coupe Région Nouvelle-Aquitaine Masculine (articles 3, 6, 7, 9).
- . Délégation aux Assemblées Fédérales saison 2019/2020 :
 - . Election des 3 délégués de la LFNA
 - . Intégration de M. Hervé Latrubesse suppléant du Président du District des Pyrénées Atlantiques.
- . Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

L'ordre du jour est validé à l'unanimité des membres présents.

☞ du **projet de calendrier général senior, saison 2019/2020** cf [annexe](#)

Après intervention de Daniel Guignard sur les modalités d'organisation des championnats et des coupes pour la prochaine saison (plus de rencontre de coupe les jours fériés ni à Pâques notamment), le projet présenté est validé à l'unanimité des membres présents.

Il est précisé que la Commission des compétitions aura toute latitude pour utiliser les dates laissées libres pour reprogrammer les éventuelles rencontres non jouées.

Concernant la prochaine mission de la commission consistant à élaborer des poules des divers championnats, il est annoncé l'utilisation d'un nouveau logiciel qui permettra d'automatiser le processus en tenant compte des contraintes habituelles (distances etc...).

. Coupe de la Région Nouvelle-Aquitaine - Forfait du club du BAS Arcachon pour la rencontre de quart de finale du 1^{er} mai 2019.

Conformément à l'article 2.1 d) du Règlement Disciplinaire de la FFF (comportement contraire à la morale et à l'éthique, et à la considération de la Ligue) et après échanges en séance, les membres du Comité de direction décident à l'unanimité des membres présents de transmettre le dossier devant la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

. Organisation du Championnat Régional Féminin

Une discussion s'ouvre sur les modalités d'accession en championnat régional féminin pour les équipes dont les districts ne proposent pas de compétition à 11.

Il est proposé l'organisation d'inter-districts pour faciliter l'accession des équipes féminines au niveau Ligue. Le District Gironde a accueilli dans son championnat une équipe de Dordogne et du Lot et Garonne cette saison par exemple.

Certains départements ont toutefois des difficultés à effectuer ce rapprochement.

Ce sujet sera de nouveau débattu lors de la prochaine réunion du Comité.

Divers :

Alexandre Gougnard, Président du District de Gironde, souhaite connaître la répartition des montants des Contrats d'Objectifs pour la présente saison. Saïd El Moufakkir précise que les montants changeront tous les ans en fonction des réalisations de chaque district. Cette décision est validée à l'unanimité des membres présents.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 1^{ER} JUIN 2019 A CAPBRETON

PAGE 7/7

Il est rappelé le changement de mode de gestion de demandes CNDS qui seront désormais gérées par l'Agence Nationale du Sport, via la FFF (demandes clubs, Districts et Ligue).

Fin de réunion à 16h30

Le Président de la LFNA
Said ENNJIMI

Le Vice-Président
Serge DEHEE

ARBITRES

Suite à sa réunion du lundi 20 mai 2019, la CRA propose pour :

la Coupe LNA Séniors le 2 juin à la Brède

Nicolas RODRIGUEZ - Teddy PALLARUELO - Nicolas SEGUIN - Quentin BERTHELET,

la Coupe LNA Séniors Féminines le 2 juin à la Brède

Andréa ARCHAT - Marina BARBOTIN - Alice AUBOURG - Esthelle BRIN

la Coupe LNA Séniors Foot Entreprise le 2 juin à la Brède

Nicolas TAMISIER - Laurent PINEAU - Christophe CHAIGNE - Abdelkader MOUSTAOU

Accession LFNA en CN U19 le 8 juin à La Réole

Samy HIRI - Alexandre DELIAS - Alexandre FRAPPREAU - Théo SANCHEZ

Accession LFNA en CN U17 le 8 juin à La Réole

Axel DUPAYS - Quentin LAPLANCHE - Axel ANGIBAUD - Sam MEUNIER

Coupe LFNA U17 le 8 juin à La Réole

Antonin FRAPPREAU - Mathéo GEMEAU - Lucas SARDIN - Rémy SAVARIT

Concernant la coupe LFNA des vainqueurs de Coupes Départementales, la CRA va solliciter chaque District pour désigner un arbitre.

DELEGUES

Les finales des diverses Coupes de Nouvelle Aquitaine se dérouleront soit à LA BREDE, le 2 Juin, soit à REOLE le 8 Juin. De ce fait, la commission désignera des délégués proches de ces deux sites.

- Jean LUC GIACOMETTI, mettant un terme à sa fonction, assurera la finale de la Coupe Nouvelle Aquitaine le 2 Juin
- Jean René ALLEMAND est désigné pour la finale de la Coupe Nouvelle Aquitaine Foot Entreprise le 2 juin
- Mme Pascale DEMOULIN est désignée pour la finale de Coupe Nouvelle Aquitaine Féminine le 2 Juin
- Le 08 Juin à LA REOLE, ZAGO Francis, CHAUVINET François et MARTIN Francis assureront les finales de la Coupe Aquitaine U17, la finale d'accession U17 et la finale d'accession U19.

STATUT DES JEUNES - SITUATION DEFINITIVE - COMITE DU 1er JUIN 2019

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 1

EQUIPE	LOGO	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	R.T.J.	DECISION	AMENDE
C.A. NEUVILLE		3	0	3	3	4	60	HOREAU Denis - AS	INFRACTION 1ère année	100,00 €

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 2

EQUIPE	LOGO	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	R.T.J.	DECISION	AMENDE
LA ROCHELLE VILLENEUVE F. C.		2	0	0	1	3	24	NIZARI ABDALLAH Kaisse - BMF	INFRACTION 1ère année	200,00 €
A.S. PORTUGAIS NIORT		2	0	ENTENTE	0	0	0		INFRACTION 1ère année	500,00 €
AM. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES		2	0	ENTENTE	0	0	11	PARVERIE Fabien - BEF	INFRACTION 1ère année	300,00 €
A.S. ANTONNE LE CHANGE		2	1	0	1	2	24	BENFARHONÉ Jawad - BMF	INFRACTION 1ère année	100,00 €
U.S. LA CATTE		2	1	0	1	2	24	BENFARHONÉ Jawad - BMF	INFRACTION 1ère année	100,00 €
COLAYRAC F.C.		3	0	ENTENTE	2	2	31	MARTIN Alain - BE2	INFRACTION 1ère année	100,00 €

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 3

EQUIPE	LOGO	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	R.T.J.	DECISION	AMENDE
U.S. ST SAUVEUR (G.J. CŒUR DE BOCAGE)		3	1	2	2	4	6	BLANCHARD Robin - I2	INFRACTION 1ère année	100,00 €
ESPE. TERVES ES		3	0	0	0	ENTENTE	10		INFRACTION 1ère année	300,00 €
FLEURE FC		3	0	0	0	0	4		INFRACTION 1ère année	500,00 €
BEYNAT AS		2	0	0	0	ENTENTE	20	EL AZ EL Housseine - BEF	INFRACTION 1ère année	200,00 €
ST FIEL US (entente U17/U15 sans le nombre de licenciés)		3	0	0	ENTENTE	1	16	MARQUET Claude - BEF	INFRACTION 1ère année	100,00 €
LIMOGES ROUSSILLON		2	0	0	1	1	29	MONSOREAU Samuel - AS	INFRACTION 1ère année	100,00 €
ROUFFIGNAC PLAZAC AS		3	0	0	0	1	18	DA COSTA LACERDA Alexandre - BEF	INFRACTION 1ère année	200,00 €
CABARIOTAISE AS		2	0	0	0	1	12	CHARRIER Alexandre - CFF3	INFRACTION 1ère année	200,00 €
MERPINS AS		2	0	0	1	1	30	SCHLOSSER Philippe - BEF	INFRACTION 1ère année	100,00 €
MONTESQUIEU FC		2	1	1	0	1	51	OMER Thierry - AS	INFRACTION 1ère année	100,00 €
PAUILLAC STADE FC		2	1	ENTENTE	0	1	7	ELOUARDI El Hadj - AS	INFRACTION 1ère année	200,00 €

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMINIENS R1

EQUIPE	LOGO	EQUIPE U12/U19 F	U6 F A U11 F	DECISION	AMENDE
F.C. BRESSUIRE		3	8	INFRACTION 1ère année	100,00 €
A.S. DE LA BAIE		1	6	INFRACTION 1ère année	100,00 €
CANEJAN ES		1	3	INFRACTION 1ère année	100,00 €

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMINIENS R2

EQUIPE	LOGO	U12/U19 F (recommandé)	E.F.F.	DECISION	AMENDE
CHAMBERET/UZ/VIG.T		2	NON	INFRACTION 1ère année	100,00 €
ST PORCHAIRE CORME UA		0	NON	INFRACTION 1ère année	100,00 €
BASSIN ARCACHON/LANDES		1	NON	INFRACTION 1ère année	100,00 €
LANGON F.C.		0	NON	INFRACTION 1ère année	100,00 €
LIBOURNE F.C.		1	NON	INFRACTION 1ère année	100,00 €
TALLENCE ALLIANCE US		0	NON	INFRACTION 1ère année	100,00 €

Le présent règlement détermine uniquement le système d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2019/2020 pour les championnats R1 à R3.

La réglementation et les obligations des compétitions SENIORS sont reprises au sein des différents articles des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Merci de vous reporter au tableau global d'accessions et de rétrogradations en cas de descentes supplémentaires de National 3 non prévues sur ce présent document.

CHAMPIONNAT R1

2019-
2020

3 poules de 12 – 36 équipes

2020-
2021

2 poules de 14 – 28 équipes

R1
2020-2021

Objectif : 28 équipes en 2020/2021

Existant : 36 équipes en 2019/2020

Accessions de 3 équipes R1 (1^{er} de chaque poule) en N3 $(36-3) = 33$

Rétrogradations N3 en R1 $(33 + 3) = 36$

Accessions des 1^{ers} de chaque poule de R2 $(36+6) = 42$

Rétrogradations de 14 équipes de R1 pour arriver à 28 $(42 - 14) = 28$

Si 3
descentes
N3 en R1

Equipes classées 2 à 7 de R1 – (18)

Equipe classée meilleure 8^{ème} des 3 poules de R1 – (1)

Accession des 1^{ers} de chaque poule de R2 – (6)

Rétrogradation des 3 équipes venant de N3 – (3)

Rétrogradations
en R2

Equipes classées de 9 à 12 R1 – (12)

Equipes classées deux plus mauvais 8^{ème} R1 – (2)

CHAMPIONNAT R2

2019-
2020

6 poules de 12 – 72 équipes

2020-
2021

6 poules de 12 – 72 équipes

R2
2020-2021

Objectif : 72 équipes en 2020/2021

Existant : 72 équipes 2019/2020

Accessions de 6 équipes de R2 en R1 $(72-6) = 66$

Rétrogradations de 14 R1 en R2 $(66 + 14) = 80$

Accessions des 1^{ers} de chaque poule de R3 $(80+12) = 92$

Rétrogradations de 20 équipes de R2 pour arriver à 72 $(92-20) = 72$

Si 3
descentes
N3 en R1

Equipes classées de 2 à 8 R2 – (42)
Equipes classées 4 meilleures 9^{ème} de R2 – (4)
Accessions des 1^{ers} de chaque poule de R3 – (12)
Rétrogradations de 14 équipes de R1 – (14)

Rétrogradations
en R3

Equipes classées de 10 à 12 R2 – (18)
Equipes classées deux plus mauvais 9^{ème} R2 – (2)

CHAMPIONNAT R3

2019-
2020

12 poules de 12 – 144 équipes

2020-
2021

12 poules de 12 – 144 équipes

R3
2020-
2021

Si 3
descentes
N3 en R1

Objectif : 144 équipes en 2020/2021

Existant : 144 équipes en 2019/2020

Accessions des 24 équipes issues de District $(144 + 24) = 168$

Accessions de 12 équipes de R3 en R2 $(168 - 12) = 156$

Rétrogradations des 20 équipes R2 en R3 $(156 + 20) = 176$

Rétrogradations de 32 équipes de R3 en District pour arriver à 144 $(176 - 32) = 144$

Equipes classées de 2 à 9 de R3 - (96)
Equipes classées 4 meilleures 10^{ème} de R3 - (4)
Equipes venant des Districts - (24)
Equipes venant de R2 - (20)

Rétrogradations
en District

Equipes classées de 11 à 12 de R3 - (24)
Equipes classées 8 plus mauvais 10^{ème} de R3 - (8)

La présente annexe détermine uniquement le système d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2019/2020 pour les championnats R1 et R2.

La réglementation des compétitions féminines est reprise au sein des différents articles des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

CHAMPIONNAT R1

2019 2020	2 poules de 10 – 20 équipes
2020 2021	1 poule unique – 12 équipes
si aucune descente de D2 et aucune montée en D2	<p>12 équipes</p> <p>Equipes classées de 1 à 5 R1 – (10) Si les Vainqueurs des Barrages* sont les 6^{èmes} R1 – (2) Les équipes classées 7 à 10 sont rétrogradées en R2 – (8)</p>
	<p>12 équipes</p> <p>Equipes classées de 1 à 5 R1 – (10) Si les Vainqueurs des Barrages* sont le 6^{ème} R1 sur un secteur et le 1^{er} R2 sur l'autre secteur – (2) L'équipe classée 6 vaincue du barrage est rétrogradée en R2 – (1) Les équipes classées 7 à 10 des deux poules sont rétrogradées en R2 – (8)</p>
	<p>12 équipes</p> <p>Equipes classées de 1 à 5 R1 – (10) Si les Vainqueurs des Barrages* sont les 1^{ers} R2 – (2) Les équipes classées 6 à 10 des 2 poules sont rétrogradées en R2 – (10)</p>

*Les matchs de barrage sont organisés entre l'équipe classée N°6 du championnat R1 secteur NORD contre l'équipe classée 1^{ère} du championnat R2 secteur NORD, puis entre l'équipe classée N°6 du secteur SUD contre l'équipe classée 1^{ère} du championnat R2 secteur SUD.

Ils se dérouleront sur terrains neutres fixés par la Commission Régionale compétente



si aucune
descente
de D2 et 1
montée en
D2

12 équipes

Equipes classées de 1 à 5 R1 sur la poule où le champion n'accède pas – (5)

Equipes classées 2 à 6 R1 sur la poule où le champion accède – (5)

Si le Vainqueur du barrage est le 6^{ème} R1 où le champion n'accède pas face au 1^{er} de R2 du même secteur – (1)

Si le Vainqueur du barrage est le 7^{ème} R1 où le champion accède face au 1^{er} de R2 du même secteur – (1)

L'équipe classée 7 du secteur où le champion n'accède pas est rétrogradée en R2 – (1)

Les équipes classées 8 à 10 des 2 poules sont rétrogradées en R2 – (6)

12 équipes

Equipes classées de 1 à 5 R1 sur la poule où le champion n'accède pas – (5)

Equipes classées 2 à 6 R1 sur la poule où le champion accède – (5)

Si le Vainqueur du barrage est le 1^{er} R2 face au 6^{ème} R1 où le champion n'accède pas – (1)

Si le Vainqueur du barrage est le 7^{ème} R1 où le champion accède face au 1^{er} de R2 du même secteur – (1)

Les équipes classées 6 et 7 du secteur où le champion n'accède pas sont rétrogradées en R2 – (2)

Les équipes classées 8 à 10 des 2 poules sont rétrogradées en R2 – (6)

12 équipes

Equipes classées de 1 à 5 R1 sur la poule où le champion n'accède pas – (5)

Equipes classées 2 à 6 R1 sur la poule où le champion accède – (5)

Si le Vainqueur du barrage est le 6^{ème} R1 où le champion n'accède pas face au 1^{er} de R2 du même secteur – (1)

Si le Vainqueur du barrage est le 1^{er} de R2 face au 7^{ème} R1 où le champion accède – (1)

Les équipes classées 7 à 10 des 2 poules sont rétrogradées en R2 – (8)

12 équipes

Equipes classées de 1 à 5 R1 sur la poule où le champion n'accède pas – (5)

Equipes classées 2 à 6 R1 sur la poule où le champion accède – (5)

Si le Vainqueur du barrage est le 1^{er} de R2 face au 6^{ème} R1 où le champion n'accède pas – (1)

Si le Vainqueur du barrage est le 1^{er} de R2 face au 7^{ème} R1 où le champion accède – (1)

L'équipe classée 6 du secteur où le champion n'accède pas est reléguée en R2 – (1)

Les équipes classées 7 à 10 des 2 poules sont rétrogradées en R2 – (8)



si aucune
descente
de D2 et 2
montées
en D2

12 équipes

Equipes classées de 2 à 6 R1 sur les deux poules – (10)
Si les Vainqueurs du barrage sont les 7^{ème} R1 face au 1^{er} de R2 – (2)

Les équipes classées 8 à 10 des 2 poules sont rétrogradées en R2 – (6)

12 équipes

Equipes classées de 2 à 6 R1 sur les deux poules – (10)
Si les Vainqueurs du barrage sont le 1^{er} R2 d'un secteur et le 7^{ème} R1 d'un autre secteur – (2)

L'équipe classée 7 vaincue du barrage est rétrogradée en R2 – (1)
Les équipes classées 8 à 10 des 2 poules sont rétrogradées en R2 – (6)

12 équipes

Equipes classées de 2 à 6 R1 sur les deux poules – (10)
Si les Vainqueurs du barrage sont les 1^{ers} de R2 face au 7^{ème} R1 – (2)

Les équipes classées 7 à 10 des 2 poules sont rétrogradées en R2 – (8)



CHAMPIONNATS R2

2019
2020

2 poules de 10 équipes

2020
2021

2 poules de 10 équipes

si aucune
descente
de D2 et
aucune
montée en
D2

Si les vainqueurs des barrages sont les 6^{èmes} de R1

20 équipes

Equipes classées 7 à 10 R1 – (8)

Equipes classées de 1 à 3 R2 – (6)

Accessions 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées 4 à 10 sont rétrogradées en District – (14)



Si les vainqueurs des barrages sont le 6^{ème} R1 sur un secteur et le 1^{er} R2 sur l'autre secteur

20 équipes

Equipe vaincue classée 6 R1 – (1)

Equipes classées 7 à 10 R1 – (8)

Equipe 1^{ère} vaincue du match de barrage – (1)

Equipes classées de 2 à 3 R2 – (4)

Accessions 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées 4 à 10 sont rétrogradées en District – (14)



Si les vainqueurs des barrages sont les 1^{ers} de R2

20 équipes

Equipes classées 6 à 10 R1 – (10)

Equipes classées de 2 à 3 R2 – (4)

Accessions 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées 4 à 10 sont rétrogradées en District – (14)





Si le Vainqueur du barrage est le 6^{ème} R1 où le champion n'accède pas face au 1^{er} de R2 du même secteur et si le Vainqueur de l'autre barrage est le 7^{ème} R1 où le champion accède face au 1^{er} de R2 du même secteur

20 équipes

Equipe classée 7^{ème} R1 du secteur où le champion n'accède pas – (1)

Equipes classées de 8 à 10 des deux poules de R1 – (6)

Equipes classées de 1 à 3 R2 – (6)

Meilleure équipe classée 4^{ème} R2 – (1)

Accession 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

L'équipe classée plus mauvaise 4^{ème} rétrogradée en District – (1)

Les équipes classées 5 à 10 R2 rétrogradées en District – (12)



Si le Vainqueur du barrage est le 1^{er} de R2 face au 6^{ème} R1 où le champion n'accède pas et si le Vainqueur de l'autre barrage est le 7^{ème} R1 où le champion accède face au 1^{er} de R2

20 équipes

Equipes classées 6 et 7 R1 du secteur où le champion n'accède pas – (2)

Equipes classées de 8 à 10 des deux poules de R1 – (6)

Equipes vaincue du match de barrage 1^{er} R2 – (1)

Equipes classées de 2 à 3 R2 – (4)

Meilleure équipe classée 4^{ème} R2 – (1)

Accession 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

L'équipe classée plus mauvaise 4^{ème} rétrogradée en District – (1)

Les équipes classées 5 à 10 R2 rétrogradées en District – (12)



Si le Vainqueur du barrage est le 6^{ème} R1 où le champion n'accède pas face au 1^{er} de R2 et si le Vainqueur de l'autre barrage est le 1^{er} R2 face au 7^{ème} R1 où le champion accède

20 équipes

Equipes classées de 7 à 10 des deux poules de R1 – (8)

Equipes vaincue du match de barrage 1^{er} R2 – (1)

Equipes classées de 2 à 3 R2 – (4)

Meilleure équipe classée 4^{ème} R2 – (1)

Accession 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

L'équipe classée plus mauvaise 4^{ème} rétrogradée en District – (1)

Les équipes classées 5 à 10 R2 rétrogradées en District – (12)



si aucune
descente
de D2 et 1
montée en
D2



si aucune
descente
de D2 et 1
montée en
D2

Si le Vainqueur du barrage est le 1^{er} R2 face au 6^{ème} R1 où le champion n'accède pas et si le Vainqueur de l'autre barrage est le 1^{er} R2 face au 7^{ème} R1 où le champion accède

20 équipes

Equipe vaincue du barrage 6^{ème} R1 – (1)

Equipes classées de 7 à 10 des deux poules de R1 – (8)

Equipes classées de 2 à 3 R2 – (4)

Meilleure équipe classée 4^{ème} R2 – (1)

Accession 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

L'équipe classée plus mauvaise 4^{ème} rétrogradée en District – (1)

Les équipes classées 5 à 10 R2 rétrogradées en District – (12)



Si les Vainqueurs des barrages sont les 7^{ème} de R1

20 équipes

Equipes classées de 8 à 10 des deux poules de R1 – (6)

Equipes classées de 1 à 4 R2 – (8)

Accession 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées 5 à 10 R2 rétrogradées en District – (12)



Si les Vainqueurs des barrages sont le 7^{ème} R1 d'un secteur et le 1^{er} de R2 d'un autre secteur

20 équipes

Equipe vaincue classée 7^{ème} R1 – (1)

Equipes classées de 8 à 10 des deux poules de R1 – (6)

Equipe vaincue classée 1^{ère} R2 – (1)

Equipes classées de 2 à 4 R2 – (6)

Accession 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées 5 à 10 R2 rétrogradées en District – (12)



Si les Vainqueurs des barrages sont les 1^{ers} de R2

20 équipes

Equipes classées de 7 à 10 des deux poules de R1 – (8)

Equipes classées de 2 à 4 R2 – (6)

Accession 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées 5 à 10 R2 rétrogradées en District – (12)



si aucune
descente
de D2 et 2
montées
en D2



Accessions des Interdistricts

3 pour le secteur NORD (16/17 – 19/23/87 – 79/86)

3 pour le secteur SUD (33)

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

PAGE 1/5

Modification de l'article 3 - Engagements

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements

Motif : Donner une meilleure lecture des clubs pouvant s'engager en Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Application : 1^{er} Juillet 2019

Texte actuel – Article 3.1 et 3.2

1/ La Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine est ouverte à tous les clubs Libre affiliés à la F.F.F. situés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine à l'exception des clubs évoluant en Ligue 1, Ligue 2, N1 et N2 qui pourront y participer avec leur équipe réserve.

2/ Tous les clubs dont l'équipe première évolue en championnats N3 et Régionaux sont dans l'obligation de s'engager dans cette épreuve.

Proposition – Article 3.1 et 3.2

1/ La Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine est ouverte à tous les clubs Libre affiliés à la F.F.F. situés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine à l'exception des clubs évoluant en Ligue 1, Ligue 2, N1 et N2 ~~qui pourront y participer avec leur équipe réserve.~~

2/ Tous les clubs ~~évoluant~~ dont l'équipe première évolue en championnats N3 et Régionaux sont dans l'obligation de s'engager dans cette épreuve.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

PAGE 2/5

Modification de l'Article 6 – Choix du club recevant

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements

Motif : Rester sur un choix de niveau par divisions permettant aux équipes de divisions basses d'avoir une probabilité plus élevée de recevoir.

Application : 1^{er} Juillet 2019

Texte actuel – Article 6.2

2/ Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Les niveaux sont les suivants : N3 – R1 – R2 – R3 – D1 – Autres divisions

Toutefois, si le club tiré au sort en second se situe plus d'une division en dessous du premier club tiré, la rencontre est automatiquement inversée. Le club tiré au sort en second devient alors club recevant

Proposition – Article 6.2

2/ Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Les niveaux sont les suivants : N3 – R1 – R2 – R3 – D1 – ~~Autres divisions~~ – D2 – D3 – D4 – D5 – D6

Toutefois, si le club tiré au sort en second se situe plus d'une division en dessous du premier club tiré, la rencontre est automatiquement inversée. Le club tiré au sort en second devient alors club recevant.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

PAGE 3/5

Modification de l'article 7 – Déroulement des rencontres

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements

Motif : Se mettre en conformité avec l'article 3 sur les engagements.

Application : 1^{er} Juillet 2019

Texte actuel – Article 7.6

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat ou à l'équipe réserve pour les exceptions indiquées à l'article 3.1 du présent règlement.

Les clubs engagés en Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine dont l'équipe première dispute une rencontre de Coupe de France ou de N3 à la même date que la rencontre prévue en Coupe Régionale, peuvent s'y faire représenter par leur équipe inférieure avec l'aval de la commission organisatrice.

Les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF s'appliquent pour les réserves Ligue 1, Ligue 2, N1 et N2.

De plus, une équipe réserve engagée en Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas inscrire plus de 3 joueurs ayant pris part à plus de 10 rencontres officielles avec l'équipe première du club.

Proposition – Article 7.6

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat ou à l'équipe réserve pour les exceptions indiquées ~~à l'article 3.1 du présent règlement~~ **au présent article**.

Les clubs engagés en Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine dont l'équipe première dispute une rencontre de Coupe de France ou de N3 à la même date que la rencontre prévue en Coupe Régionale, peuvent s'y faire représenter, avec l'aval de la commission organisatrice, par leur équipe **immédiatement** inférieure ~~avec l'aval de la commission organisatrice~~.

Les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF s'appliquent ~~pour les réserves Ligue 1, Ligue 2, N1 et N2~~ **à toutes les équipes réserves qui participent à la compétition**. De plus, une équipe réserve engagée en Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas inscrire plus de 3 joueurs ayant pris part à plus de 10 rencontres officielles avec l'équipe première du club.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

PAGE 4/5

Modification de l'Article 9 – Forfaits

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements

Motif : Avoir la possibilité de sanctionner pour l'année suivante une équipe ayant déclaré forfait lors de la compétition propre.

Application : 1^{er} Juillet 2019

Texte actuel : Article 9

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

Enfin, un club déclarant ne peut participer le même jour ou le lendemain de la rencontre de Coupe Régionale à une autre rencontre officielle de Coupe Départementale dans laquelle elle est régulièrement engagée sauf pour les équipes inférieures du club.

Proposition : Article 9

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

A partir des $\frac{1}{4}$ de Finale et de la compétition propre, une équipe déclarant forfait avant la rencontre ou déclarée forfait sur le terrain pourra entraîner, pour le club, une suspension de participation à la Coupe Régionale de Nouvelle-Aquitaine la saison suivante. C'est la Commission organisatrice qui statuera.

Enfin, un club déclarant ne peut participer le même jour ou le lendemain de la rencontre de Coupe Régionale à une autre rencontre officielle de Coupe Départementale dans laquelle elle est régulièrement engagée sauf pour les équipes inférieures du club.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

PAGE 5/5

Modification de l'Article 11 – Règlement Financier

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements

Motif : Se référer à l'annexe 1 sur le Règlement financier des Coupes

Application : 1^{er} Juillet 2019

Texte actuel : Article 11.1

1/ Jusqu'aux 1/8èmes de Finales inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant. Si la recette de la rencontre est supérieure à 50€, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50€, le club recevant la garde en totalité. Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs

Proposition : Article 11.1

1/ Jusqu'aux 1/8èmes de Finales inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant. Si la recette de la rencontre est supérieure à 50€, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50€, le club recevant la garde en totalité. Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs

Se référer à l'annexe 1 du règlement financier des Coupes.

Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise annuellement une épreuve régionale nommée Finale Régionale des Vainqueurs de Coupes. (F.R.V.C.)

Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération et de la LFNA qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Elle doit être retournée au siège de la Ligue à ses frais et risques avant le 30^{ème} jour précédant la date de la Finale de la saison suivante.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux douze finalistes.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La F.R.V.C. est organisée et gérée par la Commission Régionale des Compétitions Seniors.

Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La F.R.V.C. réunit les 12 équipes vainqueurs de chaque Coupe Départementale à 11 organisée par les Districts de la Nouvelle-Aquitaine et ouverte uniquement aux équipes disputant une compétition départementale.

2/ Les clubs vainqueurs seront automatiquement engagés dans cette épreuve.

Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

Les clubs devront être à jour de leurs cotisations F.F.F., Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et des Districts, pour pouvoir disputer la Finale Régionale des Vainqueurs de Coupes.

Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Cette compétition aura lieu en principe le troisième week-end du mois de Juin.

Elle se dispute sur une formule d'échiquier avec 2 poules de 6 équipes, le premier de chacune des deux poules s'affrontant pour la Finale.

1/ La formule Echiquier

Les équipes qualifiées seront réparties en 2 groupes de 6 équipes.

Elles seront opposées selon la formule de compétition dite « Echiquier », et nommées poule A et poule B

Le tirage au sort effectué le samedi au matin déterminera l'ordre des premières rencontres pour chaque groupe, soit :

A1 contre A2

B1 contre B2

A3 contre A4

B3 contre B4

A5 contre A6

B5 contre B6

Pour la suite, à partir du 2^{ème} match, ainsi que pour le 3^{ème} matches, l'ordre des rencontres, de chaque groupe, est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes, donc :

1^{er} contre 2^{ème}/3^{ème} contre 4^{ème}/5^{ème} contre 6^{ème}/7^{ème} contre 8^{ème} ...

Aucune équipe ne rencontre deux fois le même adversaire.

Le cas échéant, elle rencontrera l'équipe suivante au classement.

En cas d'égalité finale, entre 2 ou plusieurs équipes, le départage sera effectué comme suit :

1/ Résultat entre les équipes ex-aequo

2/ Le Défi Bâche

3/ Différence de buts sur les rencontres jouées

2/ La finale

Elle réunit le premier de chacune des deux poules.

Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1/ Heures de matches

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres au :

- Samedi 13H45 : défi Bâche – Poule A
- Samedi 14H30 : 1^{ère} série de 3 matchs – Poule A
- Samedi 14H45 : défi Bâche – Poule B
- Samedi 15H30 : 1^{ère} série de matchs – Poule B
- Samedi 16H30 : 2^{nde} série de matchs – Poule A
- Samedi 17H30 : 2^{nde} série de matchs – Poule B
- Dimanche 10H00 : 3^{ème} série de matchs – Poule A
- Dimanche 11H00 : 3^{ème} série de matchs – Poule B
- Dimanche 14H00 : Match de classement de la 7^{ème} à la 12^{ème} place
- Dimanche 15H00 : Match de classement de la 1^{ère} à la 6^{ème} place.

Article 7 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1/ Nombre de joueurs

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs maximum dont un 2nd gardien de but sur une feuille de match unique établie à l'avance par le club et adressée à l'instance régionale 48H00 avant le début de la compétition.

2/ Couleur des maillots

Les équipes seront toutes dotées d'un équipement fourni par la LFNA.

3/ Numérotation des maillots

Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueurs titulaires, et de 12 à 15 pour les remplaçants.

Le second gardien devra porter le numéro 16.

Le joueur identifié avec le numéro 16 ne peut remplacer que le gardien de but, poste pour poste.

4/ Ballons

Les ballons seront fournis par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

5/ Attributions des points

A/ Rencontre :

3 points : match gagné

1 point : match nul

0 point : match perdu

B/ Défi Bâche :

Se référer à l'annexe sur le descriptif de l'épreuve.

6/ Qualification et Participation

Ne pourront participer, s'il s'agit d'une équipe réserve, que 3 joueurs ayant participé à plus de 7 rencontres avec l'équipe supérieure du club en référence à l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux de la Fédération et 24. A des règlements de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match sur toute la compétition.

7/ Durée des rencontres

La durée d'une rencontre, sur la formule échiquier, est de 50 min, divisée en deux périodes de 25 minutes avec une mi-temps de 10 minutes.

La durée de la Finale est de 50 min, divisée en deux périodes de 25 minutes avec une mi-temps de 10 minutes

En cas d'égalité à l'issue de la Finale, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (3 tireurs puis la mort subite).

8/ Exclusion Temporaire

La réglementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'annexe 3 des RG de la LFNA est applicable.

9/ Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 8 : LES OFFICIELS

1/ Arbitres et arbitres assistants

Ils sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage.

En cas d'absence de l'arbitre désigné, s'appliquent les dispositions de l'article 19.B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

2/ Délégués

Un délégué officiel de la L.F.N.A. est désigné sur chaque terrain de l'épreuve.

Article 9 : FORFAITS

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la F.R.V.C. doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités financières fixées par le barème financier.

Article 10 : DISCIPLINE - LITIGES

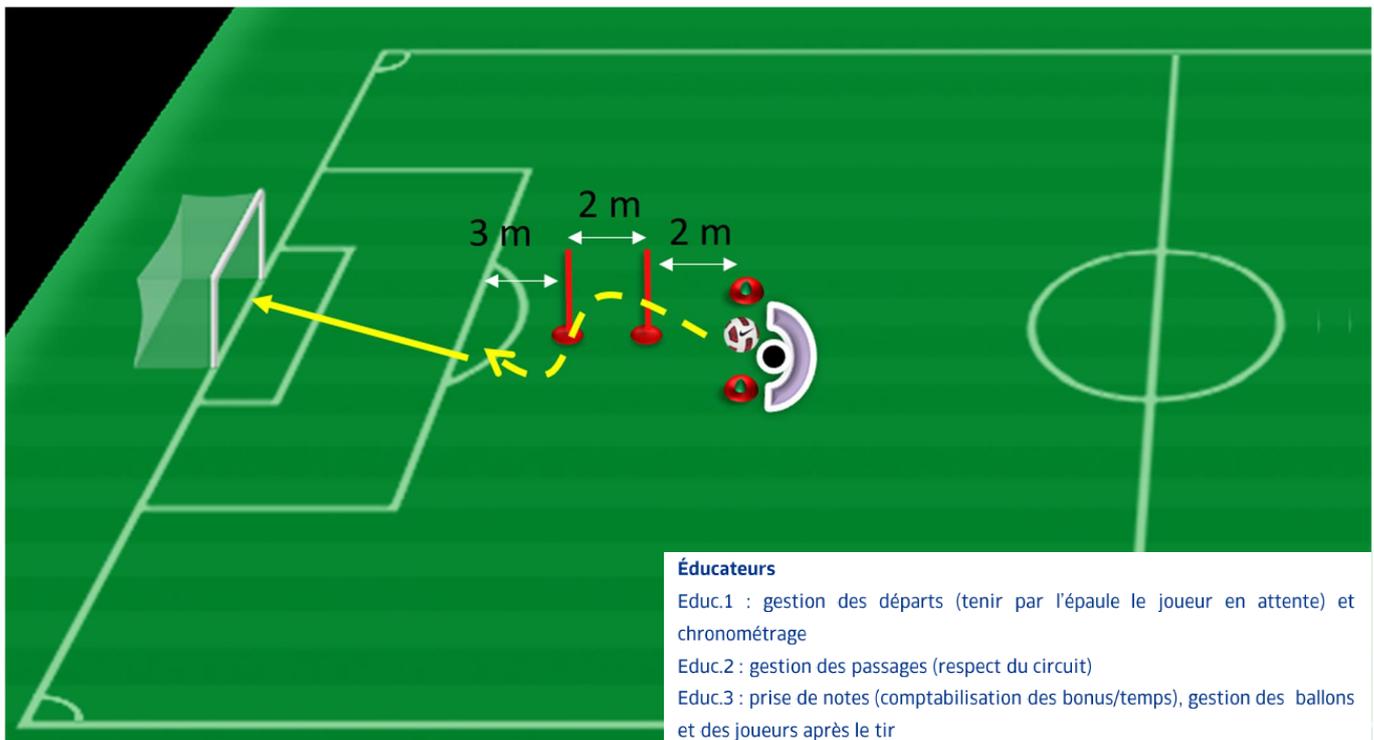
Les faits disciplinaires et les litiges (réserves) survenant à l'occasion des rencontres de la F.R.V.C. seront instruits par les Commissions Régionales compétentes en la matière. Ces décisions de 1^{ère} instance pourront être interjetées d'Appel conformément aux dispositions des articles 188 à 190 des RG de la F.F.F.

Pour information, un joueur, exclu à l'occasion d'une rencontre de cette Finale Régionale, sera suspendu à titre conservatoire jusqu'à décision de la Commission Régionale de Discipline.

Article 11 : REGLEMENT FINANCIER

Des dotations matérielles seront attribuées aux 12 clubs participants à savoir un jeu de maillots, shorts et chaussettes pour chaque joueur.

ANNEXE SUR LE DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE DEFI BACHE



Règlement du défi conduite :

Objectif : réaliser le meilleur temps possible en relais de 16 joueurs

Atelier :

Chaque équipe est évaluée sur le temps total de passages. Chaque joueur doit réaliser une conduite de balle et frapper au but avant la ligne des 13 m. Les joueurs effectuent une frappe du côté de son choix afin d'atteindre une des cibles de la bâche. Le côté de départ est au choix.

Le chronomètre démarre quand le 1^{er} joueur débute la conduite de balle (passage de la ligne) et il s'arrête au moment du dernier joueur. Le départ du joueur suivant est déclenché au moment de la frappe sur le ballon du précédent (quand l'éducateur lâche l'épaule du joueur). Un joueur qui ne respecte pas le circuit doit revenir à l'endroit de l'irrégularité pour continuer le slalom.

Si l'équipe présente moins de 16 joueurs, un tirage au sort sera effectué pour compléter le nombre de joueur manquant

Bonus / Malus :

Si cible atteinte : -3 sec cible basse (1 rebond autorisé avant la cible) ou - 10 sec cible haute sur le temps total.
+ 5 sec si la frappe est déclenchée après la ligne des 13 m.

Modification de l'Article 26 – Participation aux rencontres

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements

Motif : Se mettre en conformité avec l'article 73.2 des RG de la FFF

Application : 1^{er} Juillet 2019

Texte actuel : Article 26. B. 5

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales. Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.

Proposition : Article 26. B. 5

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales. ~~Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.~~

Modification de l'Article 26. B. 4 – Participation aux rencontres pour les joueuses U17 F

Origine : A.S.J. SOY AUX CHARENTE

Motif : Permettre aux joueuses U17 inscrites en section sportive élite d'intégrer en nombre le championnat R1 Féminin

Application : 1^{er} Juillet 2019

Avis de la C.R. Statuts et Règlements :

Recevable sur la forme et le délai imparti

Avis défavorable de la Commission

Cette proposition viendrait en contradiction avec l'article 73.2 des RG de la FFF qui stipule que : « *les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en SENIOR dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match.* »

La limite étant fixée à 3 par les RG de la FFF, le vœu émis par l'A.S.J. SOY AUX est donc rejeté pouvant également créer un déséquilibre d'équité pour les clubs ne pouvant bénéficier de ce type de structure.

Texte actuel – Article 26. B. 4

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en SENIORS en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

Proposition A.S.J. SOY AUX CHARENTE – Article 26. B. 4

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en SENIORS en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

Toutefois, la participation des joueuses U17 F, inscrites sur la liste des joueuses d'une section sportive Elite et validée par le D.T.R., est autorisée dans la limitation de 6, uniquement en Championnat R1 SENIOR.

Modification de l'Article 23. D. 2 – Couleur des maillots

Origine : COQS ROUGES MANSLOIS

Motif : Ne plus imposer le changement de maillots au club visiteur qui amène rarement un second jeu de maillots en déplacement alors que le club recevant peut en disposer à domicile.

Application : 1^{er} Juillet 2019

Avis de la C.R. Statuts et Règlements :

Irrecevable sur la forme et le délai imparti au regard des dispositions de l'article 12.5.2 des Statuts de la LFNA, ce vœu n'étant pas parvenu à la Ligue au moins 60 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Avis défavorable de la Commission

Dans tous les règlements des compétitions nationales, c'est au club visiteur de changer de maillots en cas de couleurs identiques. Ce principe fut décliné au niveau régional permettant au club local d'évoluer avec ses couleurs et ses sponsors affichés sur les maillots. Le club visiteur doit consulter systématiquement les couleurs du club adverse et ainsi amener un jeu de maillot différent.

Texte actuel – Article 23. D. 2

En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club désigné visiteur qui change de maillots. Si le club visiteur n'a pas de deuxième jeu de maillots, c'est le club recevant qui doit obligatoirement lui fournir un jeu de maillots en bon état et correctement numéroté.

Proposition COQS ROUGES MANSLOIS – Article 26. B. 4

En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club désigné ~~visiteur~~ **recevant** qui change de maillots. ~~Si le club visiteur n'a pas de deuxième jeu de maillots, c'est le club recevant qui doit obligatoirement lui fournir un jeu de maillots en bon état et correctement numéroté.~~

Création d'un article sur l'impossibilité de prise de licence durant deux saisons pour un joueur non à jour de sa cotisation

Origine : U.S. MARIGNY ST LEGER

Motif : Empêcher les joueurs non à jour de leur cotisation d'obtenir une licence dans un autre club durant deux saisons

Application : 1^{er} Juillet 2019

Avis de la C.R. Statuts et Règlements :

Irrecevable sur la forme et le délai imparti au regard des dispositions de l'article 12.5.2 des Statuts de la LFNA, ce vœu n'étant pas parvenu à la Ligue au moins 60 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Avis défavorable de la Commission

Conformément aux dispositions des articles 193 et 196 des RG de la FFF, le club quitté peut formuler des oppositions au changement de club d'un joueur n'ayant pas réglé sa cotisation. Ainsi, le joueur concerné ne pourra obtenir de licence durant une saison si son règlement n'est pas effectué. Il sera considéré comme joueur libre lors de la 2nde saison puisque n'ayant pas obtenu de licence et de qualification la saison précédente. Aucune disposition ne permet de le bloquer une 2nde saison consécutive, la liberté individuelle de circulation pouvant être remise en question.

Proposition U.S. MARIGNY ST LEGER – Article 10. BIS

Un joueur qui n'a pas réglé sa licence au cours de la saison en cours, ne pourra obtenir de licence dans un autre club durant deux saisons.

Modification d'une loi du jeu sur la ligne du Hors-Jeu en compétition U11

Origine : STADE RUFFECOIS

Motif : uniformiser la ligne du Hors-Jeu à la ligne médiane

Application : 1^{er} Juillet 2019

Avis de la C.R. Statuts et Règlements :

Irrecevable sur la forme et le délai imparti au regard des dispositions de l'article 12.5.2 des Statuts de la LFNA, ce vœu n'étant pas parvenu à la Ligue au moins 60 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Avis défavorable de la Commission

Conformément à la circulaire relative à l'évolution du Football d'animation votée lors de l'AG de la LFA le 09 février 2013 indique en son annexe les lois du jeu applicable à ce football en particulier la loi 11 qui précise bien, que pour les U11, le hors-jeu s'apprécie à partir de la ligne des 13 mètres.

Saison 2019/2020

DATES	National 2	National 3	Coupe Régions U.E.F.A.	Coupe de France	Coupe de Nouvelle-Aquitaine	Régional 1 - 2 et 3
DIMANCHE :	championnats N2/N3 : rencontres prévues le samedi		1/2 Finales et Finale	Important ! La Commission des Compétitions est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues,		
11/08/2019	J1					
18/08/2019	J2	J1				
25/08/2019	J3	J2		T1		
01/09/2019	J4	J3		T2	T1	
08/09/2019	J5	J4				J1
15/09/2019	J6	CF		T3	T2	
22/09/2019	J7	J5				J2
29/09/2019	CF	CF/RAT		T4	T3	
06/10/2019	J8	J6				J3
13/10/2019	CF/MR	CF/RAT		T5	T4	
20/10/2019	J9	J7				J4
27/10/2019	CF/MR	CF/RAT		T6	T5	
Vendredi 1er novembre 2019 (Toussaint)						
03/11/2019	J10	J8				J5
10/11/2019	J11	J9				J6
17/11/2019	CF/MR	CF/RAT		T7		
24/11/2019	J12	J10				J7
01/12/2019	J13	J11				J8
08/12/2019	CF/MR	CF/RAT		T8		J9
15/12/2019	J14	J12				J10
22/12/2019	J15	RAT				
Trêve						
05/01/2020	CF/MR	CF/RAT		1/32èmes de Finale		
12/01/2020	J16	J13				
19/01/2020	CF/MR	CF/RAT		1/16èmes de Finale	T6	
26/01/2020	J17	J14				J11
02/02/2020	MR	RAT		1/8èmes de Finale : 28 et 29/01/2020	T7	
09/02/2020	J18	J15				J12
16/02/2020	J19	J16		1/4 de Finale : 11 et 12/02/2020		J13
23/02/2020	J20	RAT			T8	
01/03/2020	MR	J17				
08/03/2020	J21	J18		1/2 Finales : 03 et 04/03/2020		J14
15/03/2020	J22	J19				J15
22/03/2020	J23	RAT			1/16èmes de Finale	
29/03/2020	MR	J20				J16
05/04/2020	J24	J21				J17
12/04/2020	J25	RAT	1/2 Finales		1/8èmes de Finale	
Lundi 13 avril 2020 (Pâques)						
19/04/2020	J26	J22				J18
26/04/2020	MR	RAT		FINALE	1/4 de Finale	
Vendredi 1er mai 2020 (Fête du Travail)						
03/05/2020	J27	J23				J19
Vendredi 8 mai 2020 (Armistice)						
10/05/2020	J28	J24				J20
17/05/2020	J29	J25				J21
Jeudi 21 mai 2020 (Ascension)						
24/05/2020	J30	J26				J22
31/05/2020			FINALE		1/2 Finales	
Lundi 1er juin 2020 (Pentecôte)						
07/06/2020					FINALE	
14/06/2020						
21/06/2020						
28/06/2020						

03/06/2019

Tu veux devenir arbitre ? Nous sommes là pour toi !

Tout au long de la saison, la **Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** organise des formations pratiques et théoriques qui te permettront de devenir arbitre officiel ! En quelques jours, nos **formateurs certifiés des Districts** t'apprendront les bases de la fonction d'arbitre de Football. Tu souhaites rejoindre la **#TeamLFNA** ?

Inscris-toi à l'une des formations proposées pour la saison 2019-2020, il y en a forcément une proche de chez toi !

- Formation du 26 au 28 août 2019 – Puymoyen (16) – Réservé Mineurs
- Formation du 29 au 31 août 2019 – Le Haillan (33) – Réservé Mineurs
- Formation du 6 au 8 septembre 2019 – Puymoyen (16)
- Formation du 13 au 15 septembre 2019 – Le Temple (47)
- Formation du 20 au 22 septembre 2019 – Le Haillan (33)
- Formation du 27 au 29 septembre 2019 – Mourenx (64)
- Formation du 4 au 6 octobre 2019 – Puymoyen (16)
- Formation du 11 au 13 octobre 2019 – Limoges (87)
- Formation du 18 au 20 octobre 2019 – Marsac sur l'Isle (24)
- Formation du 24 au 26 octobre 2019 – Le Haillan (33) – Réservé Mineurs
- Formation du 25 au 27 octobre 2019 – Tartas (40)
- Formation du 25 au 27 octobre 2019 – Limoges (87) – Réservé Mineurs
- Formation du 31 octobre au 2 novembre 2019 – Tartas (40) – Réservé Mineurs
- Formation du 1^{er} au 3 novembre 2019 – Bugeat (19)
- Formation du 8 au 10 novembre 2019 – Puymoyen (16)
- Formation du 8 au 10 novembre 2019 – Puymoyen (16) – Spécifique Féminines
- Formation du 9 au 11 novembre 2019 – Grancher (23)
- Formation du 15 au 17 novembre 2019 – Le Haillan (33)
- Formation du 22 au 24 novembre 2019 – Pau (64)
- Formation du 29 novembre au 1^{er} décembre 2019 – Poitiers (86)
- Formation du 6 au 8 décembre 2019 – Bugeat (19)
- Formation du 13 au 15 décembre 2019 – Le Haillan (33)
- Formation du 13 au 15 décembre 2019 – Tartas (40)
- Formation du 27 au 29 décembre 2019 – Le Temple (47)
- Formation du 2 au 4 janvier 2020 – Le Haillan (33) – Réservé Mineurs
- Formation du 3 au 5 janvier 2020 – Poitiers (86)
- Formation du 10 au 12 janvier 2020 – Puymoyen (16)
- Formation du 10 au 12 janvier 2020 – Limoges (87)
- Formation du 17 au 19 janvier 2020 – Marsac sur l'Isle (24)
- Formation du 24 au 26 janvier 2020 – Le Haillan (33)
- Formation du 24 au 26 janvier 2020 – Tartas (40)

Inscriptions Saison 2019-2020

Pour t'inscrire, il te suffit de :

- te rendre sur le site de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine <https://lfna.fff.fr>
=> « Formation » => « Deviens Arbitre »,
- télécharger le Dossier d'Inscription correspondant aux dates et lieux choisis
- le renvoyer par email à ir2f@lfna.fff.fr ou par courrier postal à **Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine IR2F** 102 Rue d'Angoulême 16400 PUYMOYEN

Pour tout renseignement complémentaire, tu peux contacter le Conseiller Technique en Arbitrage de ton Département.

Séverin RAGER
srager@lfna.fff.fr

Sandra RENON
srenon@lfna.fff.fr

Julian GRELOT
jgrelot@lfna.fff.fr

LES CONSEILLERS
TECHNIQUES EN
ARBITRAGE



Riad (41 ans- éducateur) : « En tant que joueur et éducateur, je souhaitais découvrir la fonction d'arbitre pour connaître toutes les facettes du terrain»



Nathan (13 ans- joueur) : «Je me suis inscrit à la Formation Initiale pour éviter de commettre des fautes et s'auto-arbitrer. Si y avait pas d'arbitre, ça serait pas du Foot ça serait n'importe quoi. L'arbitre c'est le papa du terrain. »

**Du District à l'Elite il y a une place pour toi
Rejoins la TEAM LFNA !**

Amaury Delerue
Arbitre FIFA

Vanessa Cruchon
Arbitre D1Fém

Jérôme Miguegorry
Arbitre Ligue1

Olivier Thuai
Arbitre Ligue1

Maïka Vanderstichel
Arbitre D1Fém

Jérémy Stinet
Arbitre Ligue1

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

ARBITRE... ET POURQUOI PAS ???



TU AS AU MOINS 13 ANS

TU ES SPORTIF

TU ES COMPÉTITEUR

TU VEUX EXERCER DES RESPONSABILITÉS

Rejoins-nous pour vivre le football autrement !



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE